

LA VIE SCOLAIRE COMME ELLE VA...

La valeur de l'école se mesure aussi à la qualité de la Vie scolaire, espace « hors la classe » mais intrinsèquement lié à l'enseignement dans lequel les élèves évoluent quotidiennement.

La politique structurelle d'appauvrissement de l'emploi public génère un contexte difficile pour les personnels éducatifs.

Côté « surveillant », la poursuite d'étude, espoir de promotion sociale pour l'étudiant (modèle des élèves) est obérée par l'annualisation introduite dans le statut d'assistant d'éducation en 2003.

En janvier 2009, la précarité est revenue avec les « médiateurs de la réussite scolaire », recrutés sur emplois aidés pour 24 mois maximum sans exigence de qualification ni de diplôme, sur des fonctions qui em-

piètent allègrement sur les missions dévolues aux CPE et assistantes sociales. Notre académie en reçoit 518 répartis dans 146 établissements pour « contribuer à lutter efficacement contre l'absentéisme » !

Côté CPE, sans négliger les conflits récurrents sur le temps de travail, la part prise par la nouvelle donne managériale (établissement d'un projet de service, recrutement local des « surveillants », entretien d'embauche, juxtaposition de contrats précaires, instabilité des équipes...) se développe au détriment du temps consacré aux entretiens individuels et à l'élaboration de projets avec les élèves, au dialogue avec les familles, aux liens construits avec les différents personnels.

Cette année, la formation continue n'est pas épargnée avec la mise

sous tutelle institutionnelle d'un dispositif majeur d'échange de pratiques, les « réseaux CPE » (cf. pétition sur notre site).

L'une des conséquences du démantèlement de l'emploi public trouve également son aboutissement dans la raréfaction du nombre de TZR; situation inédite qui a conduit le rectorat à recruter des contractuels dès la pré-rentrée. Précarité encore !

L'avenir de l'école passe inévitablement par la place accordée à la question éducative, où l'expertise et la qualification du CPE seront intégrées à un travail collectif pour la réussite et l'épanouissement des élèves.

Patrick Bader, Mohamed Farès

LA PRECARITE : LA FUITE EN AVANT

Plus que jamais en cette rentrée 2009 la question de la précarité se pose de manière aiguë, tant au plan académique que national. Plus que jamais l'administration va être contrainte de faire appel à des personnels non titulaires pour pallier l'insuffisance des recrutements et plus que jamais les collègues non titulaires, qu'ils soient anciens ou nouvellement recrutés, n'ont pas de réelles perspectives de titularisation.

Dans l'académie de Versailles, le manque de personnels titulaires a obligé l'administration à commencer le recrutement de non titulaires dès le mois de juillet dans certaines disciplines professionnelles mais aussi générales (documentation, lettres classiques par exemple). Pour la quasi totalité des disciplines ces recrutements ont été ouverts à la fin du mois d'août ou dès les premiers jours de septembre. Certains collègues ont ainsi été recrutés dès avant la pré-rentrée en tant que vacataires pour des besoins s'étalant sur la totalité

de l'année scolaire. Il conviendra donc de veiller dans chaque établissement à ce que ces collègues soient contractualisés au plus tard à l'issue de leurs 200 heures de vacation.

Si l'aspect « positif » de cette situation est que la crainte du chômage qui pesait tant sur les personnels non titulaires ces dernières années risque d'être moins importante cette année, il n'en reste pas moins que cette situation est la preuve d'une réelle dégradation du fonctionnement du service public d'éducation dans l'académie de Versailles comme partout ailleurs.

Pour le Snes le recours massif à l'emploi de personnels précaires ne saurait être une réponse satisfaisante aux besoins du service public. Le CDI mis en place il y a maintenant plus de deux ans, avec des conditions extrêmement restrictives, n'a concerné que quelques centaines de collègues. Il convient donc de continuer à revendiquer la mise en place d'un plan de titularisa-

tion qui s'adresse à tous les non titulaires.

Dans l'immédiat, les commissions consultatives paritaires (CCP) où le SNES a obtenu la majorité lors des élections 2008, doivent voir leur champ étendu aux affectations, au recrutement et à l'avancement pour garantir des droits nouveaux aux personnels non titulaires, exposés plus que tous les autres à l'arbitraire.

C'est pour aborder tous ces sujets que la section académique du Snes a fait, dès la rentrée, une demande d'audience auprès du Recteur. Elle appelle tous les non titulaires à participer au collectif qui se tiendra le mercredi 14 octobre à Arcueil à 14h 30 dans ses locaux. Nos vous tiendrons informés des réponses qui nous seront apportées à cette occasion.

Laurent Boiron, Caroline Mordelet

